

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 05/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01/04/2023****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2022 : BUDGET COMMUNE**

L'an deux mille vingt-trois et le premier avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Josyane PAGES, Eric MALHERBE, Roger BRUN, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET,

Etaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **312 632.37 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 52 569.62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 260 062.75€
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	312 632.37 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 116 092.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0 €
Besoin de financement F	=D+E 0 €
AFFECTATION = C	=G+H 312 632.37 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 312 632.37 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 01/04/2023 et de la publication le 01/04/2023

A Marchastel , le 01/04/2023
Le Maire

